

Procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre à 14H00, le Comité technique s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

• En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Anne Marie LAILHEUGUE,	Maire de MAYLIS
. Serge POMAREZ,	Maire de HEUGAS
. Philippe SAES,	Maire de SAINT-MARTIN-D'ONEY
. Serge SORE,	Maire de LUXEY

• En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT - Interco)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Fanny DUCOURNEAU,	Mairie de VILLENEUVE -DE-MARSAN (SUD)

• Étaient absents ou excusés :

. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS

. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

• Autres participants :

. Yvan SAVARY,	Directeur Général des services, Centre de gestion
. Fadela BOUALI,	Service comité technique, Centre de gestion
. Corine LEVY,	Service comité technique, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **Floriane Lacaule** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

<u>Commune de Carcen Ponson</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Communauté de communes Côte Landes Natures - Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Lagrange</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Communauté de commune Landes d'Armagnac - Roquefort</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
				8
	Avis rendu			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6			2	
Avis favorable unanime				

<u>Commune de Vielle Soubiran</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		8		
	Avis favorable unanime			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8				
Avis favorable unanime				

AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

<u>Commune de Bordères-et-Lamensans</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		8		
	Avis favorable unanime			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8				
Avis favorable unanime				

<u>Commune de Peyrehorade (2ème examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	Avis défavorable unanime			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
7			1	
Avis favorable				

ASTREINTE

<u>Syndicat des Eaux du Marenin</u> <u>Maremne Adour – Saint-Vincent-de-Tyrosse</u> <u>(2ème examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Bordères-et-Lamensans</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 3
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Josse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE	ABSTENTION 3
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

<u>Commune de Losse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		

ORGANIGRAMME

<u>Commune de Josse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Syndicat Adour Midouze – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Communauté de communes Landes d'Armagnac – Roquefort (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEUR

<u>Syndicat des Bassins Versants du Gabas, du Loups et du Bahus - Hagetmau</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Syndicat du Bassin Versant des Luys - Hagetmau</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Peyrehorade (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			8	
	Collège des représentants des collectivités :	Avis défavorable unanime		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
		7		1
		Avis favorable		

SUPPRESSION DE POSTE

Commune de Gamarde-les-Bains	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 2
	Adjoint technique (30/35ème)	Avis favorable		
Adjoint administratif (35/35ème)	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Meilhan	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité	
	Adjoint technique (26,28/35ème)		
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité	

Syndicat Mixte des Milieux Naturels – Morcenx-la-Nouvelle	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe (35/35ème)	Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		



Commune de Oeyreluy 3 postes d'adjoint technique (20/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité		
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Saint-Martin-de-Hinx Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION 2
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune d'Ygos Adjoint d'animation (30/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE	ABSTENTION 5
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

SUPPRESSION DE POSTE (2^{ème} examen)

Commune de Saubusse <i>(2^{ème} examen)</i> Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 6	ABSTENTION 2
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

TELETRAVAIL

ADACL- Mont-de-marsan	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

Commune de Saint-André-de-Seignanx	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

TEMPS PARTIEL

Commune de Bénesse-Maremne	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

Commune de Luxey	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

III – EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS AYANT UN IMPACT SUR LES PERSONNELS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Communauté de communes de Parentis-en-born	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION 6
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Commune de Bégaar	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION 6
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		
Commune de Bonnegarde	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION 6
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Castel-Sarrazin</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Syndicat Mixte du Marensin et du Born - Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Gaas</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune d'Herm</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
<u>Commune de Lagorieuse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Lencouacq	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Lencouacq	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
ADACL – Mont-de-Marsan	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Syndicat Mixte des Milieux Naturels Morcenx-la-Nouvelle	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		
Commune de Saint-julien-d'Armagnac	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		Avis défavorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Saint-Martin-d'Oney	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			
Commune de Saubrigues	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			
SIVU RPI de Poyanne	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE 6	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>			

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 25 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).



Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Commune de Carcen Ponson</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Alpi - Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Commune de Saint-Vincent-de-Paul</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

EVALUATION PROFESSIONNELLE

<u>Commune de Josse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		2		6
Avis favorable				
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		8		
Avis favorable à l'unanimité				

VI – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'Etat ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE

<u>Commune de Argelouse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable unanime		
<u>Commune de Biarrotte</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE 8	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		



Sivu de Biarrotte	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Brassempouy	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Cazerès-sur-l'Adour	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Syndicat du Bassin versant des Luys - Hagetmau	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Pays Landes Nature Côte d'Argent - Mimizan	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 8	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

Commune de Moliets	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
Commune de Moustey	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Narrosse	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
Commune de Narrosse	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born – Parentis-en-Born	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis favorable</i>		
Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born – Parentis-en-Born	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Tilh	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
Commune de Tilh	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		



2^{eme} PASSAGE :

<u>Commune de Commensacq</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Lourquen</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Syndicat Adour Midouze – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Syndicat Irrigadour – Mont-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Communauté de communes des Grands Lacs – Parentis-en-Born</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

<u>Commune de Saint-Michel-Escalus</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		
<u>Commune de Vicq-d'Auribat</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 8	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable unanime</i>		

HEURES SUPPLEMENTAIRES

<u>Commune de Bénesse-Maremne</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Josse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

VIII – AIDE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Commune de Baudignan</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Sivu de Cazerès-sur-l'Adour</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Commune de Lubbon</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Sivu Rpi de Poyanne</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité


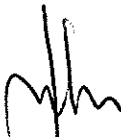



DOSSIERS SOUMIS POUR INFORMATION

CALENDRIER PREVISIONNEL 2022

La séance est levée à :
15h16

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Floriane LACAUË (CGT)